

tant de démarches affectionnées de la part des Puissances Maritimes, vos anciens amis & alliés, qui prennent une part réelle à votre conservation ; après les démonstrations faites par vos Co-Etats dans les autres Cercles antérieurs, sera-t-il permis de douter que ce puissant Cercle, qui s'est fait remarquer, il n'y a que 3. ou 4. ans, par sa fermeté & par la vigueur de ses conseils, veuille refuser son consentement aujourd'hui à l'ancienne Association établie sur la sagesse & sur l'expérience de vos Ancêtres, comme l'unique moyen capable de garantir ce Cercle contre la force supérieure d'une Puissance dont les armes ont tant de fois troublé votre repos.

Comme il n'y a pas eu de changement dans l'intérieur de votre Cercle capable de lui faire changer de système, quels peuvent être les motifs qui influent sur les sentimens & sur le langage de quelques-uns de vos Membres.

Les Déclarations de la France portent, qu'elle veut retirer le pont qu'elle a sur le Rhin à Huningue, démanteler le Fort dans l'Isle du Marquisat, & garder la neutralité le long du Rhin.

A l'égard des deux premiers de ces points, le soussigné Ministre prie la Diette de vouloir considérer attentivement le VIII. article du Traité de Paix, conclu à Rastadt & à Baaden, entre l'Empereur & la France en 1714. & couché dans ces termes.

« ART. VIII. Curabit Rex Christianissimus suis
 » impensis solo aquari munimenta à Regione Hun-
 » ninga in dextrâ ripâ & insulâ Rheni exstructâ,
 » simuliter & qui illic est pontem Rheni fundo cum
 » auficiis Domui Badensî reddendo ; destruentur
 » eadem ratione munimenta cum Selligense, tum
 » alia in insulis inter illud & fortalitium Ludo-
 » vicianum